

# **Etrechy**

**ensemble et solidaires**

[etrechyensembleetsolidaires@gmail.com](mailto:etrechyensembleetsolidaires@gmail.com)

<http://www.etrechyensembleetsolidaires.fr/> .

<https://www.facebook.com/pages/Etrechy-ensemble-et-solidaires/>

10 rue de la Butte St Martin, 91580 ETRECHY 07-82-80-66-13

Etrechy le 27 mars 2022.

## **Questions pour le Conseil communautaire du 30 mars 2022.**

### **1. Projet alimentaire territorial.**

Une visite de la Coopérative Bio d'Ile de France à Combs la Ville était organisée le jeudi 17 mars, au matin, par la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne, donc un jour en semaine. J'ai exprimé le 12 mars mon regret de ne pouvoir y participer pendant les heures de travail. N'ayant pas eu de suite à ma suggestion de décaler cette visite vers la fin de journée ou au samedi, notre Communauté pourrait-elle à l'avenir être plus vigilante de manière à veiller à ce que les élus encore en activité ne soient pas exclus de ce genre de rencontre ?

### **2. Transports.**

La délibération n° 59 est focalisée sur la Sncf. Or, depuis la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, les Communautés de communes ne peuvent plus intervenir sur quasiment aucun domaine de la mobilité (services publics de transport, covoiturage, service de location de vélo ou d'auto-partage, ...). Les Régions ont donc pris la compétence mobilité dans le ressort territorial des Communautés de Communes non compétentes à partir du 1er juillet 2019. En appui de la délibération n° 59, envisagez-vous d'interpeler Ile de France Mobilités (IDFM), autorité organisatrice en charge de l'organisation de la mobilité ?

Fanny Mezaguer pour EES./.